

N° 5988³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

**portant approbation de l'Accord sur le transport aérien entre la
Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et
les Etats-Unis d'Amérique, d'autre part, signé à Bruxelles, le
25 avril 2007 et à Washington, le 30 avril 2007**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(10.11.2009)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 30 octobre 2009 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant approbation de l'Accord sur le transport aérien entre la
Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et
les Etats-Unis d'Amérique, d'autre part, signé à Bruxelles, le
25 avril 2007 et à Washington, le 30 avril 2007**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 29 octobre 2009 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 2 juin 2009;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 10 novembre 2009.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

